

Le 9 décembre 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska tenue le mardi 9 décembre 2025 à 20h45, dans la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

ÉTAIENT PRÉSENTS les conseillers Steeves Bouchard, Gérald Desrosiers, Marc Landry et les conseillères Ann-Sophie Marin, Christiane Picard et Cynthia Ouellet. Sous la présidence de Madame Annie Levasseur, mairesse, formant quorum.

Était également présent Monsieur Cédric Lauzon, à titre de directeur général et greffier-trésorier.

Chaque conseiller ainsi que la mairesse ont reçu par courriel un avis de convocation à la séance extraordinaire et ont signé le formulaire « Acceptation de notification par moyen technologique ».

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Annie Levasseur déclare la séance ouverte.

2025-12-194

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le directeur général et greffier-trésorier fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Ann-Sophie Marin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

2025-12-195

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026 ET DU PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2026, 2027 ET 2028

ATTENDU qu'en vertu de l'article 954 du code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE le Conseil doit également adopter un Programme triennal d'Immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028 ;

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Ann-Sophie Marin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE le présent Budget de l'année financière 2026 et le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028 soient adoptés et qu'il est décrété ce qui suit :

A) RECETTES :

TAXES	1 167 350 \$
PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES	10 844 \$
TRANSFERTS	738 070 \$
SERVICES RENDUS	46 837 \$
IMPOSITION DE DROITS	34 550 \$
AUTRES REVENUS	38 173 \$
TOTAL DES REVENUS	2 035 824 \$

B) DÉPENSES :

ADMINISTRATION ET ÉVALUATION	265 267 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	178 789 \$
VOIRIE	355 594 \$
AQUEDUC & ÉGOUT	326 285 \$
MATIÈRES RÉSIDUELLES	176 744 \$
COURS D'EAU	282 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	27 500 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉV.	93 863 \$
LOISIRS ET CULTURE	137 585 \$
QUOTES-PARTS	110 185 \$
SERVICES RENDUS	39 265 \$
FRAIS DE FINANCEMENT (INTÉRÊTS)	98 907 \$
REMBOURSEMENT DLT (CAPITAL)	195 300 \$
AFFECTATIONS (VIDANGE DES BOUES)	8 000 \$
FOND ACCUMULÉ NON AFFECTÉ	22 258 \$
TOTAL DÉPENSES	2 035 824 \$

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026, 2027 ET 2028 :

Secteur	Projet	Année	Coût estimé	Subvention	Excédent non affecté	Source de financement
Voirie	Route Ennis	2026	950 000 \$	712 500 \$	237 500 \$	PAVL
	Prolongement de trottoirs - Couvent		180 000 \$	144 000 \$	36 000 \$	Fonds Vert
	Ponceaux Grand-Bras		225 000 \$	165 000 \$	60 000 \$	PAVL
Infrastructure	Borne électrique		15 000 \$	15 000 \$	0 \$	Programme borne 4500
	Développement résidentiel		À estimer			
	Ari climatisé salle municipale		À estimer			
	Caserne incendie		2 000 000 \$	1 600 000 \$	400 000 \$	PRACIM Volet 2
Dév. et loisirs	Radar pédagogique	2026	15 000 \$	15 000 \$	0 \$	MTQ
	Jeux gonflables		5 000 \$		5 000 \$	
	Panneau d'affichage électronique		41 000 \$	25 000 \$	16 000 \$	Programme de soutien aux politiques
	Travaux Ruche Populaire		À estimer			
Voirie	Achat d'un tracteur	2027	100 000 \$		100 000 \$	
	Ponceaux Route Ennis et Pinière		À estimer		À estimer	PAVL
Loisirs	Estrades couvertes		À estimer			
Loisirs	Jeux pour jeunes enfants parc Adélard	2028	À estimer			
Voirie	Ponceaux Route Ennis et Pinière		À estimer		À estimer	PAVL

PÉRIODE DE QUESTION

2024-12-197

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur

Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 21 h 01

Signature du procès-verbal :

Annie Levasseur
Mairesse

Cédric Lauzon
Directeur général et greffier-trésorier

Note :

« Je, Annie Levasseur, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Mairesse